

# GRAVITÉ DES CHUTES DE HAUTEUR

## LA SÉVÉRITÉ DE LA CHUTE DÉPEND DE :

- la masse de l'utilisateur avec son équipement,
- la position par rapport à l'ancrage,
- la hauteur de la chute,
- le type de matériel utilisé.

## CE QUE DIT LA LOI

### LA RÉGLEMENTATION NE DONNE PAS DE DÉFINITION DU TRAVAIL EN HAUTEUR

C'est donc au chef d'établissement de rechercher l'existence d'un risque de chute en hauteur en procédant à une évaluation exhaustive des risques. Pour que le travail en hauteur soit exécuté en sécurité lorsque le risque existe, l'employeur doit prendre des mesures fondées sur les principes suivants :

- 1 Éviter les risques,
- 2 Évaluer les risques qui ne peuvent être évités,
- 3 Combattre les risques à la source,
- 4 Concevoir des postes de travail et choisir des équipements de travail et des méthodes de travail adaptés à l'Homme,
- 5 Tenir compte de l'évolution de la technique,
- 6 Planifier la prévention,
- 7 Informer et former les salariés à l'utilisation.
- 8 Privilégier la protection collective par rapport à la protection individuelle,



### POUR LES TRAVAUX EN HAUTEUR


Les principes généraux de prévention doivent être appliqués par tout employeur utilisant du personnel travaillant à une hauteur présentant un risque de chute.

### PROTECTIONS COLLECTIVES ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

« Lorsque des dispositifs de protection collective ne peuvent être mis en oeuvre, la protection des travailleurs doit être assurée au moyen d'un système d'arrêt de chute approprié. » Ces équipements de protection individuelle antichute ne peuvent être utilisés que s'il existe des points d'ancrage accessibles et sûrs.

### RÉVISION ANNUELLE

Selon l'Arrêté du 19 mars 1993, les Équipements de Protection Individuelle contre les chutes de hauteur, qu'ils soient en service ou en stock doivent avoir fait l'objet d'une vérification depuis moins de 12 mois réalisée par une personne qualifiée. Un examen visuel doit également être effectué par l'utilisateur avant chaque utilisation.

Ces produits devant faire l'objet d'une vérification annuelle sont signalés par le picto  dans les pages suivantes.

Confiez le contrôle et la maintenance de vos équipements antichutes à France Sécurité.





## COMMENT SE PRÉMUNIR DES CHUTES ?

Les équipements de protection individuelle destinés à prévenir les chutes de hauteur ou leurs effets doivent comporter un dispositif de préhension du corps (harnais) et un système de liaison raccordable à un point d'ancrage sûr.



### LE SAUVETAGE ET LA DESCENTE

Prévoir le sauvetage et la récupération d'une personne suite à une chute est obligatoire. **Une personne ayant été retenue par son système antichute n'est pas sauvée pour autant !**

**6 À 20 MINUTES EN SUSPENSION  
APRÈS UNE CHUTE = DANGER**

C'est pourquoi, **une personne suspendue dans son harnais après une chute doit être évacuée le plus rapidement possible.**



## MAÎTRISER LES RISQUES

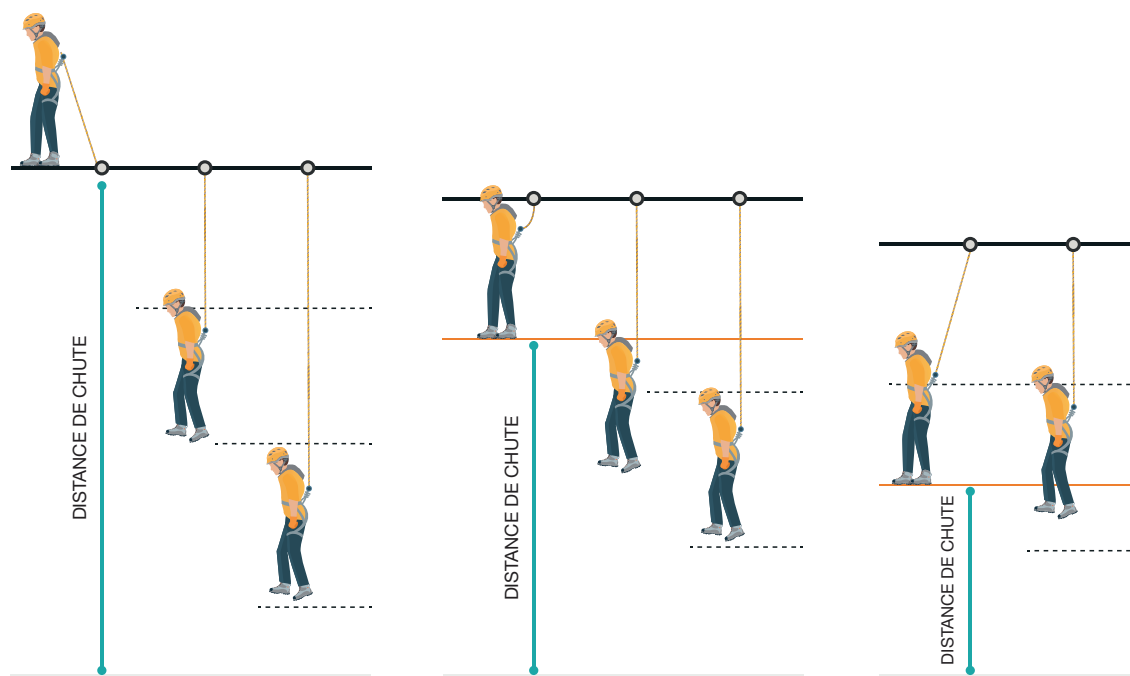
### ANCREZ VOTRE SÉCURITÉ À UN POINT SÛR !

Favorisez un point d'ancrage le plus haut possible, afin d'éviter de heurter des obstacles et limiter l'impact sur le corps humain lors d'une chute.

### LE FACTEUR DE CHUTE

Le facteur de chute détermine l'intensité du choc lors d'une chute réceptionnée dans un harnais. C'est le rapport entre la hauteur de chute et la longueur de la liaison.

#### EXEMPLES DE FACTEURS DE CHUTE :



### LE TIRANT D'AIR, UNE DISTANCE DE SÉCURITÉ À PRENDRE EN COMPTE !

Le tirant d'air est la distance nécessaire entre le point d'ancrage de la liaison et le 1er obstacle en cours de chute plus une marche de sécurité.

### L'EFFET PENDULAIRE

Lorsque le point d'ancrage n'est pas dans l'axe du poste de travail, l'utilisateur sera bancé latéralement en cas de chute, pouvant être ainsi blessé en percutant le sol ou un obstacle se trouvant à côté.





## LES CATÉGORIES DE TRAVAUX EN HAUTEUR

Les équipements à utiliser dépendent de l'environnement de travail en hauteur.

### ARRÊT DE CHUTE

Le dispositif antichute est utilisé pour arrêter un opérateur sous une force d'impact inférieure à 600daN et avant que celui-ci ne heurte un obstacle.

### TRAVAIL EN SUSPENSION

Permet à l'opérateur de travailler les deux pieds dans le vide.

### RETENUE AU TRAVAIL

Cet équipement est utilisé afin d'empêcher les utilisateurs d'atteindre un emplacement à partir duquel une chute est possible.

### MAINTIEN AU TRAVAIL

Équipement permettant à un opérateur de se libérer les mains lorsqu'il se trouve en équilibre précaire à son poste de travail.

## LES NORMES QUI VOUS PROTÈGENT

NORMES	LIBELLÉS ET SPÉCIFICITÉS
	Normes d'exigence
EN 341	Descendeurs.
EN 353-1	Antichutes mobiles incluant un support d'assurage rigide.
EN 353-2	Antichutes mobiles incluant un support d'assurage flexible.
EN 354	Longes.
EN 355	Absorbeurs d'énergie.
EN 358	Dispositifs de maintien au travail
EN 360	Antichutes à rappel automatique.
EN 361	Harnais antichute.
EN 362	Connecteurs Classe A : peut être utilisé comme point d'ancrage / Classe B : peut être vendu seul / Classe T : indémontable.
EN 567	Bloqueurs.
EN 795	Dispositifs d'ancrage Classe A : fixe Classe B : amovible Classe C : support d'assurage flexible horizontal Classe D : dispositif d'ancrage rigide horizontal Classe E : ancrage à corps-mort
EN 813	Ceintures à cuissardes.
EN 1496	Dispositifs de sauvetage
EN 1497	Harnais de sauvetage (équipements de sauvetage).
EN 1891	Cordes tressées gainées à faible coefficient d'allongement.

